



Amiens le 19 avril 2012

*Section de la Somme*

Philippe DECAGNY  
Secrétaire Général

Monsieur le Directeur Académique  
des Services Départementaux de  
L'Education Nationale  
BP 2607  
80026 AMIENS CEDEX

Objet : Commissions de liaison – PPRE Passerelle

Monsieur le Directeur Académique,

Votre courrier du 19 avril 2012 ayant pour objet « *Commission de liaison – PPRE Passerelle* » indique le fonctionnement des commissions de liaison réunies par le Principal de Collège et l'IEN de la circonscription au sein du collège de secteur.

Dans la mesure où les enseignants des classes de CM2, et éventuellement les directeurs, devront se déplacer pour se rendre au collège, vous voudrez bien nous confirmer que les intéressés recevront, comme il se doit, une convocation écrite accompagnée d'un ordre de mission et d'un document leur permettant d'être indemnisés de leurs frais de déplacement.

Par ailleurs, il apparaît que les professeurs des classes de sixième qui participeront à ces réunions bénéficieront d'une demi-journée banalisée.

Pouvez-vous nous indiquer les modalités retenues pour les professeurs des écoles qui participeront à ces mêmes réunions ? Bénéficieront-ils également d'une demi-journée banalisée sachant que, pour la grande majorité d'entr'eux, les 24 heures de concertation sont déjà dépassées ?

Dans l'attente de votre réponse qui ne manquera pas d'intéresser nos collègues constatant qu'on leur en demande toujours plus,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations distinguées.